

C.I.L. - 62 ASSOCIATION LOI 1901
N° de Siret : 834 028 615 000 13
pour tout contact : linky62@orange.fr

Bonjour à Toutes et à Tous,
Sympathisants (es) du Collectif Infos Linky 62,

voici notre **Lettre Bimestrielle de Mai - Juin 2020**

Bienvenue aux nouveaux Sympathisants qui ont rejoint le C.I.L.- 62 le mois dernier.

*** Actualité :**

La crise du coronavirus a contraint Enedis à une suspension temporaire du déploiement du compteur Linky.

Il n'empêche que le déploiement reprendra après cette pause forcée dont on ne connaît pas la durée. Peut être pourrait on utiliser cette pause pour prendre le temps de relancer notre lutte et notre opposition au Linky sur le fond du problème.

Nous vous avons annoncé dans la lettre précédente ce qui nous semblait être une demi victoire de la Cnil face à Enedis, une demi victoire sur la forme et non sur le fond.

Depuis quelques temps, un montage d'action collective relayée par "my smart cab" se réalise

<https://linky.mysmartcab.fr/ressources/biac-linky-1.pdf>

A chacun d'analyser l'utilité d'une telle démarche et d'y adhérer ou pas.

*** Réseau 5 G :**

Une ordonnance dans le cadre du "plan d'urgence lié au CoronaVirus" vient de donner le coup d'envoi pour accélérer le déploiement de la 5G :

<https://lemediapourtous.fr/coronavirus-une-ordonnance-passe-en-douce-et-facilite-linstallation-de-la-5g-entre->

[autre/?utm_medium=lmpt&utm_source=onesignal&fbclid=IwAR1uCxsVBPKyDg8oMwYYG2iPs7Epc56jzjdJWN0kWxYwLsNboWf3ZR9HLis](https://lemediapourtous.fr/coronavirus-une-ordonnance-passe-en-douce-et-facilite-linstallation-de-la-5g-entre-autre/?utm_medium=lmpt&utm_source=onesignal&fbclid=IwAR1uCxsVBPKyDg8oMwYYG2iPs7Epc56jzjdJWN0kWxYwLsNboWf3ZR9HLis)

et vous retiendrez bien sur, qu'il n'y a pas besoin d'autorisation municipale pour le déploiement local.

*** Réseau 5 G encore :**

Vous connaissez tous le principe du four à micro-onde, accélération des électrons de la molécule d'eau qui provoque l'échauffement de l'eau, et donc par conduction échauffement de la matière autour de l'eau. Le micro-onde utilise une fréquence autour de 30 GHz

Et bien pour la 5 G, fréquence possible jusque 60 GHz, le même effet existe non pas sur la molécule d'eau mais sur la molécule d'air :

<https://www.youtube.com/watch?v=YycZn1W6oNg&fbclid=IwAR10V1jweYmTr4l4vskyXAGhoQecZmLhP4avDWqxmmSMJzdzF65nS9aSrgg>

Petite réflexion :

Seriez vous tenter de boire un verre d'eau qui sort du micro onde sans précaution ?

sauf que dans ce cas, c'est vous qui maîtrisez le temps de chauffe, n'est ce pas ?
Pouvez vous imaginer l'effet 5G sur l'air que vous respirerez ?
sans maîtrise du temps de chauffe ? ? ?
Et bien oui, on peut facilement imaginer nombre de nos petites bronchioles cuites qui se nécrosent.

*** Réseau 5 G toujours :**

- => CoronaVirus, vous savez comme nous que le point de départ de la pandémie, c'est Wuhan en Chine.
- => Vous pourrez aussi vérifier que Wuhan, a été la 1ère ville en Chine soumise à la 5 G.
http://en.hubei.gov.cn/news/newslst/201804/t20180416_1275769.shtml
- => Vous pouvez en plus, lire les constats médicaux dans la phase terminale des malades Covid19
(*La raison principale de la dangerosité de cette maladie concerne l'incapacité physiologique d'un patient infecté à délivrer de l'oxygène à son organisme du à un système respiratoire encombré d'éléments nécrosés*)

Et avec ces 3 éléments présentés ci dessus,
vous êtes en capacité de savoir ce qu'il est possible de penser,
entre 5G
et Coronavirus . . .

Nous croyons donc utile de devoir vous alerter sur la dangerosité de ce déploiement,
et vous proposons la signature de cette pétition initiée par Priartem et Agir pour l'environnement,
<https://stop5g.agirpourenvironnement.org/>

*** Réseau 5 G chez nos voisins :**

Bruxelles : Voici ce qu'a déclaré la ministre : « *Si depuis juillet je n'ai eu de cesse de travailler sur le dossier, avec toute une série de balises indispensables en matière de santé, aujourd'hui force est de constater qu'il est impensable pour moi de permettre l'arrivée de cette technologie si je ne peux assurer le respect des normes protégeant les citoyens. 5G ou pas. Les Bruxellois ne sont pas des souris de laboratoire dont je peux vendre la santé au prix du profit. On ne peut laisser planer de doute.* »

la Suisse reporte le projet : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/02/17/telephonie-mobile-la-suisse-freine-le-deploiement-de-la-5g_6029815_3234.htmlaussi,

Au même titre que la Belgique et la Suisse, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Autriche, la Pologne ou la Roumanie, ne sont pas aussi enthousiastes que la France.
<https://lumieresurgaia.com/le-premier-ministre-polonais-signe-un-appel-mondial-pour-mettre-fin-a-la-5g/>

pour chez nous, le combat est d'actualité et mais loin d'être gagné . . .

*** Filtres CPL :** nous vous avons annoncé un dossier complet dans la précédente lettre, nous reporterons ce dossier sur la prochaine publication.

Mais dans cette attente, nous tenons à préciser certains éléments évoqués dans notre lettre de Mars-Avril, et qui pourraient prêter à une mauvaise interprétation sur le plan technique.

S'il fallait résumer l'intérêt des filtres CPL, nous dirions que :

- les filtres nous protègent des champs électromagnétiques créés par le CPL du Linky et offrent la meilleure solution pour les personnes hyper-électro-sensibles en "nettoyant" dans votre installation interne, l'électricité distribuée par Enedis

- mais n'offre pas aujourd'hui de solution technique pour inhiber les signatures électriques de nos appareils ménagers, qui restent interprétées par Enedis au niveau de chaque compteur Linky, mais pour demain, avec la généralisation de l'option ERL sur l'actuel compteur Linky, on peut penser qu'arriveront de nouveaux appareils capables de gérer les informations des appareils électriques compatible Linky.

*** Electro sensibilité :**

Une nouvelle confirmation de ce que nous vous avons annoncé très tôt :

faire reconnaître son hyper électro sensibilité par un professionnel de santé, est un moyen sûr et rapide pour s'opposer au déploiement du Linky chez soi, en faisant valoir cet argument.

<https://www.capital.fr/economie-politique/enedis-condamnee-pour-linstallation-dun-compteur-linky-chez-une-cliente-electrosensible-1365729>

Il faut savoir que cet argument peut être utilisé pour l'occupant du logement, bien sûr, mais aussi, pour un visiteur régulier qui serait électro sensible. Attestation médicale + attestation de visite régulière, d'un aidant, ascendant ou descendant, ou ami, seront aussi des arguments retenus par la Justice.

De plus en plus de cas similaires sont actés par la Justice, ce qui devient une jurisprudence établie, et qui peut donc éviter de devoir aller en justice soi même, en utilisant ces arguments auprès d'Enedis, ou du Médiateur.

*** Adhésions :**

Nous rappelons à tous nos Sympathisants,

que vous pouvez devenir "Adhérents" de notre Association :

>>> *Montant de la cotisation : 5 € par famille avec la possibilité d'accompagner l'adhésion d'un don.*

>>> *Régler sa cotisation se fait uniquement par chèque à l'ordre du C.I.L - 62. en envoyant votre cotisation 2020 de 5 € mini par La Poste à :*

C.I.L. - 6 2

5, rue Balavoine

62 770 GALAMETZ

Cette adresse est uniquement une adresse postale.

En aucun cas vous ne devez vous rendre à cette adresse pour quelque raison que ce soit.

>>> *Une carte de Membre peut vous être délivrée et,*

si vous la désirez, merci de joindre avec votre cotisation une enveloppe timbrée à vos noms et adresse,

pour la recevoir par La Poste,

>>> *Préciser bien les 2 prénoms pour un couple,*

vos adresse postale, et votre adresse mail, de façon à éviter les doublons.

>>> *Le fait d'être Membre Adhérent vous offre la possibilité :*

- d'assister aux Assemblées Générales du C.I.L - 62

- de recevoir la lettre mensuelle d'information du C.I.L - 62
- de recevoir une réponse personnalisée à toute question écrite adressée à linky62@orange.fr
- de bénéficier d'un suivi de dossier si besoin. (Conseils personnalisés, Accompagnement pour les recours)
- de proposer votre candidature au Conseil d'Administration et du Bureau.
- Toute adhésion est soumise à l'approbation du Bureau qui statuera sans devoir justifier ni motiver sa décision.
- Votre adhésion ne vous donnera pas le droit de parler au nom du C I L - 62, sans en être missionné.

* Nous terminerons cette lettre mensuelle,
comme à l'habitude,
en vous demandant
de sensibiliser autour de vous pour être encore plus nombreux autour du sujet.
Faites connaître le plus possible notre Mouvement,
transférez ce courriel à vos contacts,
c'est dans l'intérêt de Tous.

Cordialement,
V i n c e n t ,
pour le Collectif Infos Linky 62

<http://collectif-linky-62.e-monsite.com>

PS : Il n'y aura pas de lettre pour les mois de Juillet-Août, notre prochaine parution sera celle de Septembre-Octobre.
Il n'empêche que vous pourrez toujours retrouver l'actualité sur notre site en suivant le lien suivant :
<http://collectif-linky-62.e-monsite.com/pages/derniere-actualite/page.html>